



Berne, le 13 avril 2016

Destinataires

Partis politiques

Associations faitières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Autres milieux intéressés

Mise en œuvre d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2018 à 2021 : Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de crédit d'engagement relatif au financement des prestations du transport régional de voyageurs (TRV).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **14 juillet 2016**.

Contenu du projet

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi sur le transport de voyageurs (LTV) prévoit que l'indemnisation des prestations de transport régional commandées soit établie dans le cadre d'un plafond de dépenses quadriennal. Le projet mis en consultation vise à mettre en œuvre pour la première fois cette disposition.

Le Conseil fédéral propose de modifier l'art 30a, LTV, afin de remplacer l'instrument financier du plafond de dépenses par celui du crédit d'engagement. En effet, avec cet instrument financier, la Confédération apporterait une meilleure sécurité quant à l'évolution des indemnités fédérales à moyen terme, au bénéfice des différentes parties prenantes du TRV qui pourront mieux planifier leurs projets et leurs besoins de financement.

Le Conseil fédéral propose aux chambres fédérales de se prononcer, par arrêté fédéral, sur l'allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations TRV pour les années 2018 à 2021 à hauteur de 3970 millions de francs. Pour les années 2018 et 2019, compte tenu des contraintes financières de la Confédération, les montants sont ceux de sa planification financière, et permettront de financer principalement les prestations actuelles. Pour les deux années suivantes, une



hausse des moyens mis à disposition permettra de financer les coûts subséquents des projets d'investissements et d'accroissements d'offres planifiés par les entreprises ou par les cantons, en accord avec la Confédération.

Pour la seconde période de commande, le Conseil fédéral pourra libérer les moyens dans un deuxième temps, ce qui lui laisserait la possibilité de réagir si les conditions cadres de la politique financière venaient à changer d'ici là. Il n'est pas certain que le niveau d'indemnisation visé par le Conseil fédéral soit intégralement finançable. Vu les perspectives financières considérablement assombries, il faut s'attendre à un net déficit structurel des finances fédérales sur les années 2018 à 2020. Le rétablissement de l'équilibre structurel des finances fédérales pourrait également toucher le transport régional de voyageurs.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans le délai imparti, si possible par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante:

finanzierung@bav.admin.ch

En vue d'éventuelles questions de notre part, il serait utile que vous puissiez nous indiquer les personnes à contacter chargées de ce dossier, ainsi que leurs coordonnées.

Madame Marie de Martignac (marie.demartignac@bav.admin.ch) (f / i) et Michel Jampen (michel.jampen@bav.admin.ch) (d) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale